MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

JUIN 2019

où il fait bon vivre !

Le bureau sera fermé
le 24 juin pour la Fête Nationale
et le 1er juillet pour la Fête du Canada.
Pour toute urgence, composez le 3-1-1.

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité ou d'Internet, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**

TABLE DES MATIÈRES	
Affaires municipales	2
Sécurité incendie / Sécurité civile	3
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	5
Hygiène du milieu et environnement	6
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	11
Loisirs, culture et vie communautaire	10
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MOT DU MAIRE

Bonne St-Jean et Bonne Fête du Canada à tous !

Merci à tous les bénévoles qui ont organisé des activités pour la municipalité.

La Route 325 sera en réfection cet été. Prévoir des détours entre Rivière-Beaudette et Saint-Télesphore.

Yvon Bériault, maire.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil ont lieu les 2e mardi du mois.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **9 juillet 2019** à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire.
Tous les citoyens sont les bienvenus.

Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

COMPTES DE TAXES
PROCHAINE ÉCHÉANCE
LE 28 JUIN 2019

Modes de paiement :

- Institutions financières
- Par la poste
- Comptoir de l'hôtel de Ville (chèque, comptant, débit)
- Chute à lettres de l'hôtel de ville

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE – SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre communautaire, 1425 Route 340, **le mardi 9 juillet 2019** à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Lot 3 767 496 – 1108, chemin Saint-Georges
Demande de dérogation mineure numéro 19-50 ayant pour effet d'autoriser l'implantation d'une clôture de 1,85 mètres de hauteur en marge avant au lieu de 1 mètre de hauteur comme permis par le règlement de zonage 282-09, afin d'être conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande lors de la séance du Conseil municipal, **le mardi 9 juillet 2019.**

Donné à Saint-Télesphore, ce 20e jour de juin 2019, par Micheline Déry CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le service de Sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec le 9-1-1 pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 (RMH-450) SUR LES NUISANCES

Article 30 *"Fumée nuisible"*
« Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

DÉBUT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA ROUTE 325

Le ministère des Transports souhaite aviser les usagers de la route que des travaux d'asphaltage sur la route 325 à Rivière- Beaudette et à Saint-Télesphore, entre la route 340 et la rue Sauvé, débuteront le **17 juin jusqu'à la mi-août**.

Ces travaux seront effectués du lundi au vendredi, entre 6 h et 19 h. Lors de ces interventions, la circulation sera gérée en alternance sur la seule voie disponible à l'aide de signaleurs et d'un véhicule d'escorte. Des entraves occasionnelles les fins de semaine pourraient être nécessaires si des travaux sont reportés en raison des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le Québec 511. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation sur place est essentiel.

Pour information : Ministère des Transports du Québec
Direction générale de la Montérégie
Module de communication
Tél. : 450 698-3400
Numéro sans frais : 1-866-817-9848
dm@transports.gouv.qc.ca

COMPORTEMENTS – COURTOISIE ET PARTAGE DE LA ROUTE ENTRE USAGERS DE LA ROUTE

Sur la route, ne pas respecter certaines règles élémentaires met directement en péril la sécurité des autres usagers de la route. Elles doivent être observées en tout temps. Être un bon conducteur, un bon piéton et un bon cycliste, ça s'apprend!

Principe de prudence

Tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.

Le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.

Les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

1,5 m sur les routes où la limite est de plus de 50 km/h

1m sur les routes où la limite est de 50 km/h ou moins

TOUR CIBC Charles-Bruneau

Le 3 juillet prochain, plusieurs cyclistes sillonneront les rues de la municipalité pour le tour CIBC Charles-Bruneau.

Soyez vigilants et prudents !

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les conseils de sécurité qui suivent afin de rendre votre piscine sécuritaire.

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance. Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade ? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux. Clôturez adéquatement votre piscine.

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscine résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants âgés de moins de cinq ans. Cependant, les municipalités peuvent, si elles le veulent, adopter des normes plus sévères sur leur territoire. **Informez-vous auprès de la municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.**

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents.

Reconnaissez les signes de noyade. La noyade est l'état résultant de la pénétration de l'eau dans les voies respiratoires. Elle peut survenir en quelques secondes et dans quelques centimètres d'eau.

Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire.

Établissez des règles pour votre piscine :

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeons si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

TRAVAUX DE REMBLAI

Un remblai comprend les travaux destinés à modifier la topographie d'un terrain par l'apport de matériaux, que ce soit de la terre, du roc ou tout autre matériel naturel. Le but de cet exercice est souvent soit, pour élever un terrain ou combler un creux à la surface du sol.

Lors du terrassement, le profilage ou nivelage du terrain doit être réalisé de manière à diriger les eaux de ruissellement vers le ou les puisards afin qu'il n'y ait aucune accumulation d'eau, tout en suivant le profil de la rue afin d'assurer le drainage de celle-ci.

Notre règlement de zonage mentionne à l'article 10.2.9 : « Lors de la présence de talus créés par le déblai et le remblai, tout nivellement de la pente du talus doit être égal ou inférieur à 30 degrés en tout point afin de rejoindre les nouveaux espaces non déblayés ou remblayés. »

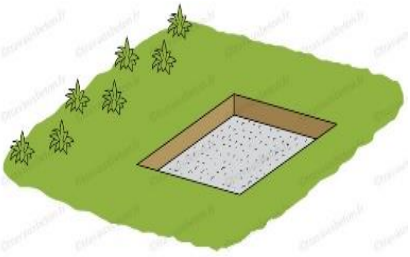

Pour effectuer ce type de travaux, vous devez vous procurer un Certificat d'autorisation pour de l'aménagement paysager et terrassement au coût de 30 $ auprès de l'inspecteur municipal, monsieur Daniel Landry au 450-269-2999 poste 3158.

MATIÈRES RECYCLABLES

Ce mois-ci : **le PAPIER**

Il y a 5 grandes familles de matières recyclables acceptées au centre de tri : le papier, le carton, le plastique, le métal et le verre.
Découvrez en plus sur chacune d'elles à chaque mois.

En quelques mots :
Le papier est une matière fabriquée avec des fibres végétales réduites en pâte, étendue et séchée, pour former une feuille mince.

En quantité :
Le papier représente 64% de l'ensemble des matières recyclables reçues et traitées au centre de tri.

Dans mon bac :
Journaux, circulaires, revues, papiers divers, papiers d'imprimante, enveloppes, sacs de papier, dépliants, bottins de téléphone, cahiers, publications, feuilles mobiles, livres sans couvertures ni reliure, papier d'emballage, papier déchiqueté

Pas dans mon bac :
Papiers souillés, cirés, plastifiés, sablés, parchemins ou d'aspect métallisés, mouchoirs, essuie-tout, papiers peints, autocollants, couches, photos

Trucs et nuances:
– Mettre le papier déchiqueté dans un sac de plastique transparent
– Les fenêtres des enveloppes ne causent aucun problème et n'ont pas besoin d'être retirées
– Ne pas ficeler les papiers
– Retirer les circulaires et les journaux de leurs sacs de distribution
– Il n'est pas nécessaire d'enlever les broches
– Opter pour le papier d'emballage simple, non métallisé ni transparent

Et après tout ça:
Entre autres, les différentes fibres recyclées peuvent être transformées en papier de toilette, carton ondulé, produits d'emballage ou encore, en papier recyclé.

ÉCOCENTRE DE SAINT-ZOTIQUE

L'Écocentre de Saint-Zotique est situé au 2050, rue Principale (face à la 65e Avenue).

Matières acceptées
Bois traité et contreplaqué , matériaux de construction, encombrants non métalliques et non réutilisables, encombrants métalliques et métaux ferreux, appareils non fonctionnels tels : cuisinières / lave-vaisselle / machines à laver / sécheuses / fours / réservoir chauffe-eau ou chauffe-huile /
petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses, produits électroniques, résidus de peinture et leur contenant, ampoules, batteries et piles, cartons

Heures d'ouverture pour l'été
Lundi : Fermé
Mardi au vendredi : 8 h à 17 h
Samedi et dimanche : 9 h à 16 h
* L'Écocentre sera fermé les jours fériés suivants : 24 juin et 1er juillet.

Pour plus de renseignements, composer le 450-217-1990 ou visitez le site web au http://www.st-zotique.com/municipalite/services-a-la-population/ecocentre-de-saint-zotique

COMPOST GRATUIT

Pour les résidents désirant obtenir du compost, vous devez vous présenter à l'Écocentre de Saint-Zotique avec une pièce d'identité. Apportez des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle. Les petites remorques sont aussi acceptées**.**

Le compost provient des résidus alimentaires ramassés par le biais de la collecte des bacs bruns. Le compost en résultant est redistribué gratuitement aux résidents de la Municipalité.

Profitez de l'occasion pour apporter vos matières acceptées à l'Écocentre de Saint-Zotique. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquez à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

*** RAPPEL ***

CALENDRIER 2019 COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES					
Mois	**Semaine 1**	**Semaine 2**	**Semaine 3**	**Semaine 4**	**Semaine 5**
Janvier	⊗	8	⊗	22	⊗
Février	5	⊗	19	⊗	
Mars	5	⊗	19	⊗	
Avril	2	⊗	16	⊗	30
Mai	⊗	14	⊗	28	
Juin	⊗	11	⊗	25	
Juillet	⊗	9	⊗	23	⊗
Août	6	⊗	20	⊗	
Septembre	3	⊗	17	⊗	
Octobre	1	⊗	15	⊗	29
Novembre	⊗	12	⊗	26	
Décembre	⊗	10	⊗	24	⊗

⊗ Semaine sans collecte

Collecte des objets volumineux incluant la collecte régulière.

COLLECTE DES RÉSIDUS ULTIMES

Depuis 2019, la collecte des résidus ultimes (déchets domestiques) s'effectue à toutes les deux semaines durant toute l'année. Depuis janvier 2019, la collecte est maintenant le mardi.

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

Depuis 2019, la collecte des objets volumineux et des encombrants s'effectue une fois par mois, en même temps que la première collecte du mois des résidus ultimes.

Les mots « objets volumineux » signifient un chauffe-eau, électroménager, meuble, matelas, sommier, lavabo, baignoire, cuvette de toilette, jouet de grande taille, chaise de jardin, téléviseur et autres objets trop gros ou trop lourds pour être placés dans le bac roulant.

LA MALADIE DE LYME
EST PRÉSENTE PARTOUT EN MONTÉRÉGIE

En Montérégie, près de cent personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2018. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du coeur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protègeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.
Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2019

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service des travaux publics repassera sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches. La date exacte est encore à déterminer.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin, être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Merci à tous les bénévoles qui ont organisé la Fête des Voisins **le 8 juin dernier au parc** Léon-Prieur à Dalhousie.

Pique-nique, zumba, DJ, pratique d'arrosage avec les pompiers.

La température était clémente, ce fut une belle journée !

<u>GRANDES ORGUES ET GOURMANDISES 2019</u>
<u>ENCORE UNE FOIS, UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE</u>.

Nous avons dépassé nos objectifs. Un spectacle à guichet fermé trois semaines avant l'évènement avec plus de 375 billets vendus. Ce fut une soirée mémorable.

Comment exprimer notre gratitude si ce n'est en disant du fond de notre cœur **<u>MERCI</u>**. Merci à toute l'équipe de bénévoles dévoués pour avoir su relever encore une fois le grand défi d'en faire un succès. Merci à tous nos bénévoles au grand cœur pour la réalisation de ce projet unique grandiose.

Merci à la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'accès aux facilités de la salle communautaire. Merci à nos pompiers volontaires de Saint-Télesphore et leur chef Marc-André Dubé d'avoir assuré la sécurité durant tout l'évènement. Enfin un MERCI tout à fait spécial à notre grand partenaire : Desjardins Caisse de Vaudreuil-Soulanges.

N'oubliez pas de mettre déjà à votre agenda; la dernière fin de semaine de mai 2020. «Grandes Orgues et Gourmandises» nous reviendra avec sa 5e Édition et pleins de surprises.

Paul McDonald, Responsable bénévole de l'évènement.

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs sera ouvert à tous les jours à compter du 22 juin 2019 pour la saison estivale.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés.

Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

BIBLIOTHÈQUE ST-ZOTIQUE

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

Horaire d'été du 18 mai au 7 septembre 2019

Dimanche: Fermé
Lundi : Fermé
Mardi : 13h à 20h
Mercredi : 13h à 20h
Jeudi : 10h à 20h
Vendredi : 13h à 20h
Samedi : 10h à 16h

BESOIN BÉNÉVOLES

Centre communautaire des aînés de Soulanges

Vous avez du temps à offrir?
Vous aimez travailler à la cuisine et en équipe?
Vous voulez vous faire de nouveaux amis?

Nous recherchons des gens de cœur pour aider à la cuisine 1 ou 2 fois par semaine ou au 2 semaines, selon votre disponibilité

Horaire : du lundi au jeudi, de 8h à 12h ou de 11h à 15h, le vendredi, de 9h à 12h

Centre communautaire des aînés de Soulanges
au 12 rue Curé-Cholet à St-Polycarpe
Dîner gratuit sur place
450-265-3548 ou 1-855-510-3548

HÉBERGEMENT LA PASSERELLE

VENTE DE HOT-DOGS

6 juillet 2019

IGA Famille Viau

249 Boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y3

Un rendez-vous pour une bonne cause!

CALENDRIER MUNICIPAL

JUIN/ JUILLET 2019

Séance du conseil
9 juillet 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Pétanque	Début Camp de jour	Cueillette branches	Vente de hot-dogs

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
16 **JUIN**	17	18	19	20	21 **Bureau ferme à midi**	22
23	24 **BUREAU FERMÉ**	25	26	27	28 **Bureau ferme à midi**	29
30	**1ER JUILLET** **BUREAU FERMÉ**	2	3	4	5 **Bureau ferme à midi**	6
7	8	9 Conseil municipal	10	11	12 **Bureau ferme à midi**	13
14	15	16	17	18	19 **Bureau ferme à midi**	20
21	22	23	24	25	26 **Bureau ferme à midi**	27